

ACTION URGENTE

UN DÉTRACTEUR DU GOUVERNEMENT CUBAIN PRIVÉ DE VISA DE SORTIE

Juan Juan Almeida, le fils d'un leader de la révolution cubaine de 1959, n'a pas été autorisé à quitter le pays après avoir critiqué les autorités. Amnesty International craint que les mesures restreignant son droit de circuler librement ne soit destinées à le punir injustement car il a exercé son droit à la liberté d'expression, et qu'il ne continue à être victime de harcèlement.

Juan Juan Almeida souffre d'une forme d'arthrite et, pendant plusieurs années, ses médecins cubains l'envoient en Belgique afin qu'il y reçoive des soins médicaux. Cependant, depuis 2003, le Département des migrations et des services aux étrangers ne lui a pas accordé le visa de sortie dont il a besoin pour quitter Cuba. Sa femme et sa fille vivant aux États-Unis, les autorités américaines lui ont délivré un visa humanitaire début 2009 afin qu'il puisse se faire soigner dans ce pays. Pourtant, on lui interdit toujours de quitter Cuba.

Juan Juan Almeida a déclaré avoir été harcelé à plusieurs reprises par les forces de sécurité. Il affirme avoir été suivi récemment, entre les 20 et 24 septembre, par des agents de la sûreté de l'État circulant à bord de trois voitures, et ce à chaque fois qu'il sortait de chez lui. Lorsqu'il s'est rendu au poste de police local afin de savoir pour quelle raison il était suivi, les voitures ont arrêté de le filer.

Juan Juan Almeida est le fils de Juan Almeida Bosque, un responsable politique qui a été l'un des principaux protagonistes de la révolution qui a porté au pouvoir l'ancien dirigeant cubain Fidel Castro. Cependant, depuis 2003, il critique le gouvernement dans une publication en ligne appelée Mistura, et dans son autobiographie, publiée en Espagne, il raconte le harcèlement dont il a été victime.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités de délivrer un visa de sortie à Juan Juan Almeida ;
- rappelez-leur que le droit de circuler librement est universellement reconnu en vertu de l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont Cuba est signataire ;
- dites-vous préoccupé quant aux mesures restreignant le droit de circuler librement qui sont actuellement imposées aux dissidents et aux journalistes indépendants, et exhortez les autorités à mettre fin à ces restrictions.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 NOVEMBRE 2009 À :

Responsable du Département des migrations et des services aux étrangers :

Teniente Coronel Mario Augusto López Expósito

Jefe del Departamento de Migración, Dirección de Inmigración y Extranjería 3 y 22 Miramar, La Habana, Cuba

Formule d'appel : *Señor Teniente Coronel, / Monsieur,*

Ministre de l'Intérieur :

General Abelardo Coloma Ibarra
Ministerio del Interior y Prisiones
Ministerio del Interior, Plaza de la Revolución, La Habana, Cuba

Fax : +53 7 8333085 (via le ministère des Affaires étrangères)

+1 2127791697 (via la Mission de Cuba auprès des Nations unies)

Formule d'appel : *Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Chef de l'État et du gouvernement :

Raúl Castro Ruz
Presidente
La Habana, Cuba

Fax : +53 7 8333085 (via le ministère des Affaires étrangères)

+1 2127791697 (via la Mission de Cuba auprès des Nations unies)

Courriers électroniques : cuba@un.int (via la Mission de Cuba auprès des Nations unies)

Formule d'appel : *Su Excelencia, / Excellence,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN DÉTRACTEUR DU GOUVERNEMENT CUBAIN PRIVÉ DE VISA DE SORTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le gouvernement cubain utilise le refus de délivrer un visa de sortie comme mesure punitive à l'encontre des détracteurs du gouvernement et des dissidents, qui sont régulièrement privés de leur droit de quitter Cuba. Toute personne exerçant pacifiquement son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion et remettant en question le gouvernement risque d'être privée du droit de circuler librement.

Les Cubains qui souhaitent se rendre à l'étranger doivent obtenir un visa de sortie appelé *tarjeta blanca* (carte blanche). Le 11 octobre, la blogueuse Yoani Sánchez n'a pas été autorisée à quitter Cuba pour recevoir un prix international de journalisme. On lui a aussi interdit de sortir du pays en 2008 pour aller chercher le prix Ortega y Grasset du journalisme numérique. En 2005, des représentants d'un groupe constitué de proches et d'amis des 75 personnes incarcérées à la suite d'une vague de répression en mars 2003, les Dames en blanc, n'ont pas été autorisés à se déplacer pour recevoir le prix Sakharov de la liberté de pensée, décerné par le Parlement européen. Oswaldo Payá Sardiñas, l'un des dirigeants du projet Varela, s'est vu attribuer le prix Sakharov en 2002 mais n'a pas été autorisé à se rendre à Strasbourg pour le recevoir.

AU 280/09, AMR 25/010/2009, 16 octobre 2009

